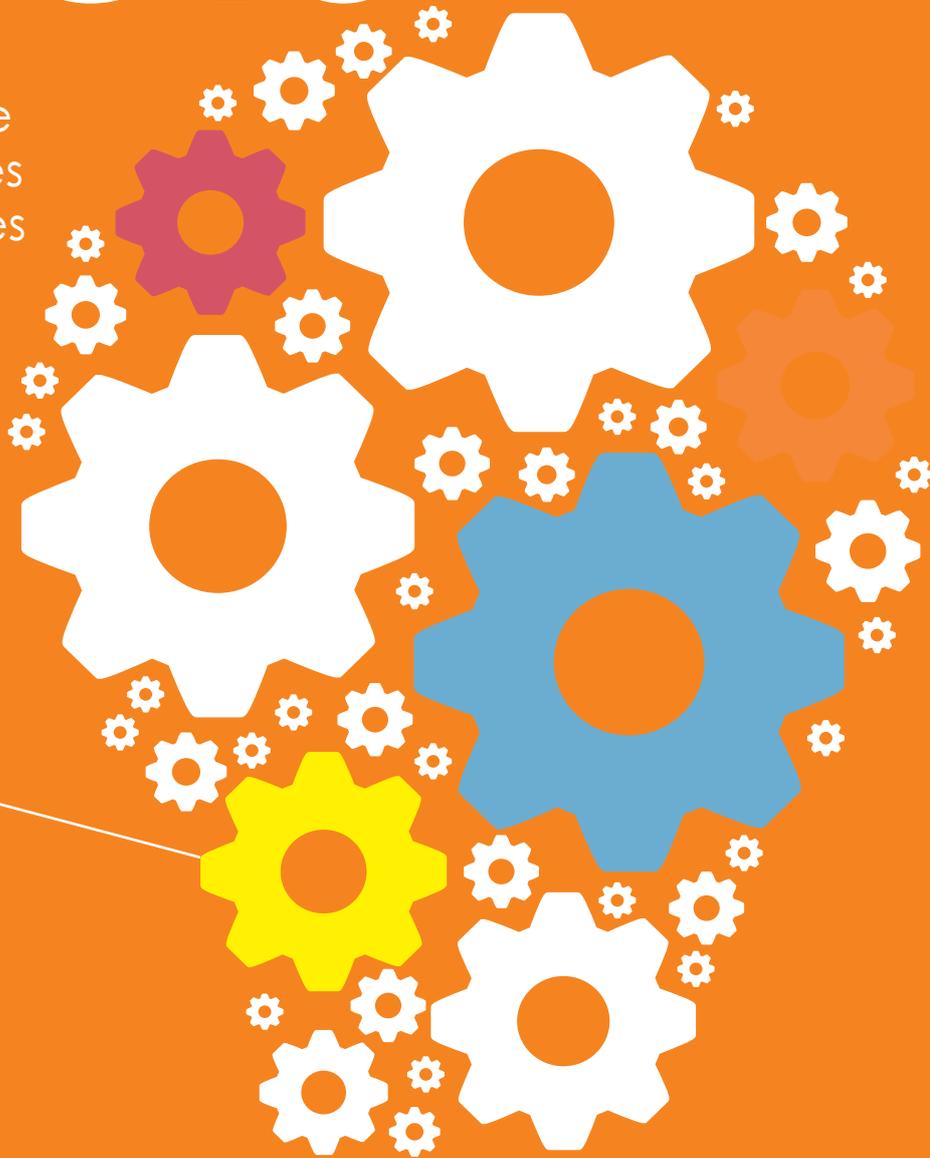


Appel à projets

Promotion de la Pastorale
des Jeunes dans les Unités
Pastorales et les Doyennés

New version+
Nouvelle date d'introduction de projet



**Service
Diocésain
des
Jeunes**



Le présent appel à projet soutient les initiatives de terrain tendant à la création et au renforcement de la pastorale des jeunes dans le diocèse de Liège.

Il se décline en 3 axes :

- L'annonce de l'Évangile aux jeunes.
- La formation de groupes locaux fonctionnant à la manière d'une communauté ecclésiale.
- Permettre aux jeunes de s'engager dans la société comme témoins d'un message de construction, d'unité dans la différence et la paix.

Le soutien des projets sera ponctuel et débutera immédiatement après la reconnaissance de celui-ci comme projet répondant aux critères décrits ci-dessous.

Le budget alloué à l'appel à projet s'élève à 5.000 € pour l'ensemble des projets. Le SDJ financera 10 projets maximum à échelle variable en fonction des demandes du projet et de la somme disponible.

A. Type de projet

Un projet doit s'inscrire dans un des trois axes tout en gardant la complémentarité avec les deux autres. Dans la présentation du projet, il faudra montrer clairement en quoi l'axe retenu comme prépondérant aura des liens avec les deux autres.

AXE 1 : Annoncer l'Évangile aux jeunes

Finalité

- Rejoindre les jeunes là où ils sont, dans leurs milieux de vie pour leur communiquer la Bonne Nouvelle de Jésus Christ, pour les mettre en relation avec Dieu dans l'Esprit-Saint
- Communiquer l'Évangile de manière audible pour eux et leur permettre de développer un esprit de discernement critique à la lumière de la foi chrétienne.
- Les rendre familiers de la Parole de Dieu en lisant la Bible pour la comprendre intellectuellement, moralement et spirituellement.

Types d'activités

Peuvent être financés dans le cadre du présent appel à projets :
la préparation et la réalisation d'activités liées à l'annonce de la Bonne Nouvelle ;
l'achat ou la production d'outils d'information et de formation portant sur l'enjeu de la Bonne Nouvelle ;

Priorités :

- Les projets visant à annoncer la Bonne Nouvelle aux publics cibles en dehors des paroisses (écoles, mouvements de jeunesse et ailleurs) ...
- Les projets démontrant des liens transversaux avec les autres secteurs de la pastorale paroissiale seront encouragés.
- Les projets originaux et novateurs démontrant une créativité dans l'annonce de la Bonne Nouvelle, par exemple en faisant appel à la technologie moderne et aux nouveaux moyens de communication, seront encouragés.

Remarques importantes

1. L'implication active des jeunes dans la réalisation de la finalité sera un critère déterminant.
2. Les projets partant d'une consultation du public cible et tenant compte des résultats de cette consultation seront privilégiés dans la sélection.
3. Les activités à caractère événementiel même répondant à cet axe ne seront pas encouragés sauf si le projet arrive à démontrer en quoi cet événement aura un impact direct dans l'annonce de la Bonne Nouvelle à long terme.

AXE 2 : Formation des groupes ou des équipes de jeunes dans les Unités Pastorales ou Doyennés

Finalité

- Permettre aux jeunes de se rassembler régulièrement (hebdomadaire, mensuel...) pour s'enrichir mutuellement et fraternellement en étant à l'écoute de la Bonne Nouvelle, en célébrant.
- Garantir une certaine fidélité à l'équipe et la prise des responsabilités.
- Garantir un accompagnement adapté au public cible par des personnes volontaires et compétentes

Types d'activités

Peuvent être financés dans le cadre du présent appel à projets :

- Le renouvellement des locaux de réunion.
- L'achat du matériel pour la tenue des réunions.

Priorités :

Les projets visant une plus grande régularité dans les rencontres seront encouragés.

Remarques importantes

1. L'implication active des jeunes dans la réalisation de la finalité sera un critère déterminant.
2. L'implication des autres instances de la pastorale des jeunes locale dans le projet, sera un critère déterminant.
3. Tout projet visant le long terme sera encouragé.

AXE 3 : ENGAGEMENT DANS LA SOCIÉTÉ COMME TEMOIN

Finalité

- Permettre aux jeunes de répondre à l'appel de la Bonne Nouvelle d'être acteur de la création
- Permettre aux jeunes de se mettre au service de ceux qui sont dans le besoin à la lumière de l'Évangile
- Permettre aux jeunes de s'engager pour des causes qui leurs tiennent à cœur dans notre société

Types d'activités

Peuvent être financés dans le cadre du présent projet :

- La préparation et la réalisation d'activités visant l'engagement et le service.
- La formation à l'animation des groupes.

Priorités

- L'implication des jeunes dans le choix des activités de service.
- La régularité des activités.
- Le lien intergénérationnel impliquant les familles et les personnes âgées seront des critères déterminants.
- Les projets qui permettront aux jeunes d'acquérir une bonne connaissance de la doctrine sociale de l'Église seront encouragés.

Remarques importantes

1. L'implication active des jeunes dans la réalisation de la finalité sera un critère déterminant.
2. L'implication des autres instances de la pastorale des jeunes locale dans le projet sera un critère déterminant.
3. Tout projet visant le long terme sera encouragé.
4. Tout projet déjà existant ne sera encouragé que s'il démontre en quoi le financement va apporter une nouveauté.

Règles applicables à tous les projets soumis dans le cadre de l'appel à projet

Opérateurs éligibles

- Peuvent introduire une demande de subvention dans le cadre du présent appel à projets :
- Les animateurs locaux (l'âge et l'expérience des animateurs ne seront pas considéré comme un critère de sélection. Les projets des animateurs jeune et/ou débutants seront aussi bien accueilli que ceux des animateurs confirmés dans ce rôle) ;
- Les prêtres, assistants et assistantes paroissiaux (ales).
- Toute personne désireuse de mettre en place une pastorale des jeunes et qui veut s'en donner les moyens ;
- Toute association les personnes morales sans but lucratif qui travaille en lien avec l'Unité pastorale ou les doyennés locaux.

Domaine et nature des actions

- Seuls les projets promouvant une pastorale des jeunes dans les Unités Pastorales et les Doyennés et soutenus par les responsables seront pris en compte. Nous entendons par un responsable local le curé, le curé-doyen et les Équipes Pastorales
- Les projets s'inscrivant dans les domaines de la catéchèse de la Profession de Foi et de la Confirmation seront irrecevables.
 - Le projet doit être destiné aux jeunes de l'Unité Pastorale où du Doyenné où vivent les animateurs.
 - Le projet doit être à caractère pastoral en lien avec les trois axes.
 - Le projet doit être réalisable dans un temps raisonnable et déterminé entre les deux partenaires
 - Le projet doit faire le lien entre ce qui existe (les groupes de catéchèse Profession de Foi, Confirmation ou Catéchuménat) et une forme de pastorale des jeunes locale.
 - Le projet peut être ouvert aux jeunes de la région sans distinction de religion ou de tendance philosophique.
 - Le projet doit être à long terme.

Public bénéficiaire

Des jeunes de 11 à 18 ans.

Remarque importante

Le projet ne doit pas nécessairement viser l'ensemble du public cible. La présentation peut viser une tranche d'âge plus ciblée et spécifique entre 11 et 18 ans. Il faut que ce choix soit motivé. Le choix de la tranche d'âge doit être motivé.

Calendrier

Remettre son projet pour le 14 novembre.

Les résultats seront publiés pour le 28 novembre au plus tard.

Rayonnement géographique du projet

L'examen des projets distinguera les projets à l'échelle d'un quartier ou d'un clocher et des projets à l'échelle d'une Unité Pastorale ou d'un doyenné. Chaque projet doit avoir un ancrage territorial déterminé. Seuls les projets ayant un ancrage dans le diocèse de Liège seront recevables.

Aspects budgétaires

La subvention couvrira une partie ou la totalité de ce qui sera demandé. Seules les dépenses ayant un lien direct avec le projet seront financées.

Remarques importantes

1. Ce financement est spécifique et ponctuel. Il ne peut pas financer, même partiellement, le fonctionnement permanent d'une association ou d'un groupe des jeunes de manière structurelle et durable.
2. La subvention ne peut pas couvrir les frais personnels, les frais de fonctionnement du personnel (frais de téléphone, de déplacement...) ou les frais des conventions avec les bénévoles.
3. Un budget prévisionnel fera apparaître la ventilation précise et détaillée des dépenses et des recettes envisagées dans le cadre du projet.
4. Un budget manifestement surestimé ou sans lien avec le programme d'action proposé est un motif de refus de subvention.
5. Le montant de subvention est établi en fonction du budget sollicité, de l'analyse du jury et des crédits disponibles.

Suivi

- Le jury peut décider de mettre en place un accompagnement, afin de suivre un projet ou un portefeuille de projets et de rassembler des éléments d'évaluation.
- L'introduction d'un projet implique que les candidats soient d'accord d'être suivi dans la réalisation de leur projet ou de l'ensemble d'autres projets liés à celui-ci.

Communication

Le logo du SDJ figurera dans toutes les communications et sur toutes les productions liées au projet ainsi que sur le site Web.

Procédure et sélection

Le dossier de demande de subvention sera introduit via Internet au plus tard le 14 novembre.

Il comprendra les documents suivants :

- La fiche technique (voir annexe) qui vous aidera à nous donner un aperçu du projet.
- La présentation des organisateurs.
- La présentation du projet en lien avec les axes.
- Le budget prévisionnel.
- La première page de votre projet doit comprendre la fiche technique, qui sera suivie par le dossier détaillant le projet.

Une personne, membre du service, sera chargée d'instruire les projets et sera désignée comme interlocuteur direct.

Un jury composé des personnes sélectionnées par le SDJ (internes et externes au service) sera chargé de remettre un avis sur chacun des projets ainsi qu'une proposition de répartition budgétaire, en fonction des règles, des conditions et des priorités énoncées ci-dessus.

Le jury évaluera favorablement si le projet porte sur :

- La pertinence du projet en lien avec les axes, les besoins locaux en terme pastoral.
- Le caractère innovateur.
- Le caractère participatif (implication des bénéficiaires dans la mise en place et la réalisation du projet, lien avec la pastorale locale...).
- Son impact sur le public cible.
- Sa portée à long terme.

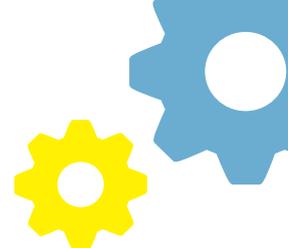
Pour tout contact relatif à cet appel à projet

Service Diocésain des Jeunes
Abbé Eric Ndeze
Rue des Prémontrés 40
4000 Liège
0486 49 37 19
secretariat@sdjliege.be

Appel Projet

Annexe n°1

Fiche Technique



Nom du Groupe

Unité Pastorale

Contact

Personne responsable du groupe : _____

Personne de contact pour l'Appel à Projet : _____

Adresse : _____

Code postal et Localité : _____

Adresse mail : _____

GSM : _____

Groupe

Public cible de votre projet : _____

Nombre de jeunes : _____ (si c'est un groupe naissant, nombre approximatif de jeunes visés)

Tranche d'âge : _____

Objectif visé : _____

Projet

Ce que le projet va apporter au public cible : _____

Objectifs visés à court terme : _____

Objectifs visés à long terme : _____

Lien avec l'Unité pastorale : _____

Résumé du projet (400 caractères) :

Délais d'exécution du projet : _____

Dates d'échéances des actions principales : _____

Budget souhaité : _____

Autres informations :

